

Compte-rendu de la réunion du 23 décembre 2023 **de la Commission Sécurité-Environnement du Parc Industriel de Feluy**

Présent.e.s :

M. SCHIEFER Xavier	SPW - DPA - Direction Charleroi - Président
Mme POLL Bénédicte	AC Seneffe - Bourgmestre
M. SCHEYS Michel	AC Seneffe - Echevin de l'Environnement
Mme ALPHONSE Cécile	AC Seneffe - Conseillère en environnement (Rapporteur)
M. DUPONT Xavier	AC Ecaussinnes - Bourgmestre
M. GUERARD Arnaud	AC Ecaussinnes - Echevin de l'Environnement
M. GILLES Frédéric	SPW – Cellule RAM
Mme FINET Genevieve	IDEA
M. HUWE Marc	Directeur opération ZHC
M. BERTIAUX Vincent	AFTON CHEMICAL – Plant Manager
M. FOSSION Bernard	AFTON CHEMICAL – Process Safety Engineer
M. PAGNIN	CHEMVIRON – Responsable environnement
M. WALLEF Lionel	ECOTERRES – Directeur Développement
M. CEULEMANS Nicolas	GEOCYCLE - Directeur
M. WAEYENBERGH Eric	GEOCYCLE – Advocacy Manager
M. MAHY Bernard	INEOS – Coordinateur Environnement
M. NUSBAUMER Régis	SOL - Directeur
M. FOSSEUR Olivier	SYNGENTA CHEMICALS - Directeur
M. DUMONT Jean-Yves	TotalEnergies Marketing Belgium – Manager dépôt Feluy
M. ROLAND Thibault	TotalEnergies Marketing Belgium - Resp. trav-sécurité dépôt
Mme PEYRARD Marion	TotalEnergies One Tech Belgium – HSEIQ Manager
M. CLAERBOUT Tom	TotalEnergies Petrochemicals Feluy - Directeur affaire publique
M. BUYSSE Kurt	TotalEnergies Petrochemicals Feluy – HSEIQ Manager
M. HENNART Sébastien	UNILIN INSULATION FELUY – Plant Manager
M. JACQUEMIN Thierry	Riverain Ecaussinnes
M. DECELLE Jean-Marie	Riverain Ecaussinnes
M. VALENTIN Jacques	Riverain Seneffe - ADESA
M. GODEFROID Guy	Docteur en Médecine - Ecaussinnes
Mme DURIEUX Gabrielle	Riveraine Ecaussinnes – Environnement Assistance
M. ROBETTE André	Riverain Ecaussinnes – Environnement Assistance

Excusé.e.s

Dr COURTIN Cécile	Docteur en Médecine - Seneffe
M. MATON Xavier	KATOEN NATIE

Invité.e.s

Mme PETITJEAN Marianne	SPW ARNE – DPA - Inspectrice générale
M. HERMAN Marc	SPW ARNE – DEMNA - Inspecteur général

1. Hommage au docteur de VALERIOLO

Le docteur de VALERIOLO est décédé ce 9 décembre 2023. Madame POLL, Bourgmestre de Seneffe souhaite lui rendre un hommage.

A côté de son activité de cardiologue, Monsieur Yvon de VALERIOLO s'est impliqué durant quarante-deux ans dans la gestion communale seneffoise. Comme conseiller communal du village de Seneffe de 1971 à 1976. Puis à la fusion des communes, comme échevin de 1977 à 1983, comme conseiller communal de 1984 à 1988, avant de redevenir échevin de 1989 à 2012. Durant cette période, il a été amené à remplacer Monsieur Philippe BUSQUIN, devenu Commissaire européen, et fut bourgmestre d'octobre 1999 à janvier 2001.

Son engagement pour notre commune ne sera jamais oublié. Comme Echevin de l'Environnement, il est entre autres à l'origine, avec Monsieur VANDERCAM et Monsieur BROZE représentants d'industries du zoning, de la création de la Commission Sécurité-Environnement du Zoning de Feluy en 1992 dans laquelle il s'est investi avec conviction.

Les équipes de l'Administration communale, les membres du Conseil et du Collège communal de Seneffe ainsi que les membres de la présente Commission présentent leurs sincères condoléances à la famille et aux proches.

2. Approbation du PV de la réunion du 13 septembre 2023

Le PV de la réunion du 13 septembre 2023 est approuvé.

3. Présentation de la situation environnementale du zoning de Feluy en ce qui concerne les PFAS

Madame PETITJEAN et Monsieur HERMAN, tous deux membres du Comité de Direction du SPW ARNE font le point sur la situation environnementale du zoning de Feluy en ce qui concerne les PFAS. La présentation ppt est jointe en annexe.

L'exposé n'a pas pour objectif de débattre de sujets qui seront abordés lors de la réunion citoyenne à Seneffe le 21 décembre 2023 à 18h30 en présence de différents experts du Service Public de Wallonie (SPW), de l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) et d'un toxicologue.

L'objectif de l'exposé est de balayer les divers volets du Plan d'action global prévu par le SPW et notamment l'enquête environnementale à mener.

A la suite de cet exposé, Madame POLL regrette que le cas spécifique du zoning de Feluy n'y ait pas été abordé et notamment les mesures spécifiques qui vont y être prises. Elle insiste sur le fait que la problématique des PFAS dans la zone de Feluy est très différente des autres communes dont celle de Chièvres. Ici, une contamination a été identifiée, les sources ne sont pas connues, la contamination est toujours présente et la population est inquiète.

Réponse : Dans le cadre du plan d'actions de la Région wallonne, les entreprises du zoning ciblées par l'émission « #Investigations » de la RTBF ainsi que d'autres usines du zoning ont été contrôlées. Le SPW vérifie aussi les entreprises qui sont potentiellement en lien avec l'utilisation de PFAS (il n'y a pas de production de PFAS en Wallonie). Actuellement, seule l'usine

CHEMVIRON a des normes PFAS pour ces rejets dans son permis. Les permis d'autres entreprises vont être revus progressivement pour leur imposer des normes de rejet pour les PFAS. Le cheminement de contamination va être étudié. Des mesures d'eaux, sols... vont être prises en divers endroits.

Il est également important de relativiser les chiffres donnés dans l'émission et d'utiliser les bonnes unités, il y a une très grande différence de valeur entre les ng (nanogrammes) et les µg (microgrammes).

La future norme (2026) de qualité pour l'eau potable (mais qui est déjà maintenant appliquée en Wallonie) est de 100ng/litre est complètement différente de la norme de rejet dans les eaux de surface. Il n'y a pas encore de consensus sur les normes de rejet à fixer, le SPW y travaille. Les entreprises IPPC (= ayant des impacts potentiellement importants sur l'environnement) doivent mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles (MTD). Elles sont étudiées au niveau européen. A ce jour, il n'y en a pratiquement aucune relative aux PFAS. Un point très important est aussi les protocoles d'analyses pour quantifier les PFAS.

Par rapport aux mesures prises par le SPW, en plus des interventions au niveau des entreprises, un recensement des puits privés en collaboration avec les Communes est en cours dans une zone définie tenant compte de l'hydrogéologie. Des analyses seront effectuées dans ces puits courant janvier 2024. Des recommandations seront alors données tenant compte des résultats. Il est possible que les œufs et les légumes aient été contaminés par des eaux de puits contaminées.

Dans l'air, il est possible que des PFAS y soient rejetés car des températures très élevées (environ 1400°C) sont nécessaires pour détruire les PFAS. Un industriel déclare que les PFAS peuvent être détruits à 900-970°C avec un temps de séjour à ces températures suffisamment long. Le SPW va poursuivre ses investigations, demander des preuves, des échantillons représentatifs. Les protocoles doivent être bien étudiés et il faut aussi voir quels PFAS sont recherchés.

Question : Qu'en est-il des mousses utilisées pour les incendies ?

Réponse : Les mousses d'extinction avec PFAS sont interdites mais il reste des stocks qui sont encore utilisés.

Question : l'AFSCA contrôle-t-elle la teneur en PFAS dans les poissons qui sont les aliments les plus contaminés par ceux-ci ? Ces teneurs sont autrement inquiétantes que celles relevées dans l'eau potable légèrement supérieures à 100ng/l.

Réponse : Il faut effectivement relativiser mais il faut être conscient que les PFAS sont des perturbateurs endocriniens et représentent dès lors un réel danger.

Oui, il y a des contrôles sur les poissons par l'AFSCA.

Les sources de contamination dans la région sont multiples, notamment industrielles mais pas seulement. Qui plus est, il faut tenir compte des métabolismes des personnes soumises à contamination. La Région va proposer progressivement des bio monitorings aux populations concernées.

Un Comité d'experts indépendants a été mis sur pied afin de formuler des recommandations pour les citoyens.

Question : Pourquoi ne pas supprimer les PFAS les plus dangereux ?

Réponse : C'est effectivement possible mais très long. Ce fut le cas pour les CFC mais il a fallu trente ans. Il faut pouvoir trouver des alternatives pour des produits largement utilisés. A noter que trois PFAS ont déjà été interdits par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

Question : Quel est l'impact sur la santé des PFAS ? Sur base de quels symptômes, les médecins généralistes peuvent-ils dire à un patient qu'il est atteint de telle maladie et qu'elle est due aux PFAS ? Quels effets du cocktail de produits auxquels nous sommes soumis ? Bien d'autres questions se posent et les médecins généralistes sont bien démunis face à leur patient.

Réponse : Une partie des réponses viendra peut-être du Comité d'expert indépendants.

Question : L'impact du zoning sur notre santé reste une grande inquiétude de la population à laquelle nous nous devons répondre et notamment pourquoi dans les abords du zoning, des œufs sont contaminés et que des bio monitoring ont montré des valeurs inquiétantes.

Réponse : Les mesures réalisées par la RTBF portent sur moins de dix personnes. Ce ne peut être considéré comme une étude épidémiologique. Aussi les sources de contamination sont multiples. Il convient dès lors de poursuivre les investigations et de pouvoir disposer de recommandations, notamment pour la consommation de légumes, d'œufs... en fonction des zones.

Question : Qui va pouvoir bénéficier d'un biomonitoring ?

Réponse : Dans un premier temps, un suivi sanitaire va être proposé aux personnes concernées par un dépassement (passé ou présent) de la norme de 100 ng/l dans l'eau de distribution.

L'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) est chargé d'organiser une campagne de prélèvements et d'analyses sanguine. Dans un deuxième temps, d'autres zones susceptibles d'être concernées par ces prélèvements et analyses de sang pourront être définies au fur et à mesure de l'évolution de l'état des connaissances de contamination aux PFAS (sols, eaux souterraines, eaux de surface, etc.). Une deuxième campagne de prélèvements pourra alors être organisée pour les riverains de ces potentiels nouveaux périmètres.

Il faut environ 4 à 6 semaines pour recevoir les résultats des analyses.

Question : Toutes les entreprises doivent-elles faire des exercices « Incendie » avec des extincteurs, canons à mousse ?

Réponse : Les industriels doivent s'assurer que leur système d'extinction fonctionne mais ils ne doivent pas forcément utiliser de grosses quantités de mousse pour ces exercices. Les industriels précisent qu'ils s'entraînent dans des centres professionnels et plus sur leur site. Aussi, les mousses avec fluor ne sont plus utilisées depuis plusieurs années et des systèmes de récolte des eaux sont maintenant prévus pour traitement des eaux avant rejet dans le milieu.

Il est clair que ces mousses ont été utilisées dans le passé et qu'il est donc vraisemblable qu'il y en ait dans les sols et dans les eaux souterraines (pollution historique). Il faudra gérer le passé.

Question : Des nouvelles normes peuvent-elles être imposées à des industriels qui ont déjà un permis ?

Réponse : Oui, les conditions des permis peuvent être revues à tout moment via une procédure dite « Article 65 », qui est régulièrement utilisée.

Rappel :

Des informations précises peuvent être trouvées ainsi qu'une foire aux questions (FAQ) sur <http://environnement.sante.wallonie.be/pfas>

Des informations et notamment les présentations de la réunion d'information du 4 décembre 2023 sont disponibles sur les sites communaux.

Comment réduire son exposition aux PFAS ? Voir <https://docteurcoquelicot.com>.

4. Divers

- 4.1 Il y a une demande afin que la société SYNGENTA soit présentée lors d'une prochaine réunion dans le cadre de la présentation progressive de l'ensemble des sociétés de la Commission. Ce le sera.
- 4.2 La société SOPURA (SEVESO Haut seuil) présente dans le zoning de Tyberchamps à Seneffe qui souhaite participer à la prochaine réunion. Le Président les invitera lors de la prochaine réunion.
- 4.3 Le Président porte à la connaissance de l'Assemblée qu'une membre a proposé la candidature d'une autre personne. Il rappelle qu'une procédure de renouvellement de la société civile est en cours de réflexion mais a dû être postposée au vu de l'actualité.

5. Choix des dates des réunions prévues en 2024

Les 20 mars 2024 (Ecaussinnes), 12 juin 2024 (Seneffe), 18 septembre 2024 (Ecaussinnes) et 18 décembre 2024 (Seneffe).